



Projet cofinancé par le Fonds Européen
de Développement Régional

L'Europe et son voisinage : vers des macrorégions ?

Perspectives politiques et opérationnelles

Jeudi 1er juillet 2010 – Bruxelles

Lieu de la réunion:
Parlement Européen – Salle Jozsef Antall 4Q2

COMPTE RENDU

La rencontre a réuni près de 180 participants : 84 représentants régionaux dont la moitié originaire de la Méditerranée, 37 représentants des gouvernements nationaux, 9 représentants du Comité des Régions, 14 des institutions européennes et 31 observateurs, la plupart membres d'organisations actives au sein de l'espace méditerranéen.

SEANCE D'INTRODUCTION

Après avoir remercié l'ensemble des participants, **Michel Vauzelle**, Président de la Commission Inter méditerranéenne de la CRPM et Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur souligne l'importance symbolique de la tenue du séminaire au Parlement européen . En tant qu'élus régionaux représentés au sein du Comité des Régions, les Présidents de Régions se doivent de renforcer leur collaboration avec les euro députés. Ce travail pourra également être mené par l'intermédiaire de l'ARLEM (Assemblée des autorités régionales et locales euro méditerranéennes) officiellement lancée en janvier 2010. Il souligne l'importance de rapprocher l'Europe des territoires, dans une perspective de gouvernance à multi niveaux. Il rappelle ensuite le travail majeur effectué par le réseau des instituts méditerranéens pour construire et alimenter la réflexion des Régions sur ce sujet. Le projet « MED GOUVERNANCE », piloté par la Région Toscane, permet en ce sens d'enrichir le débat entre Régions.

Michel Vauzelle évoque ensuite la « fièvre macrorégionale » qui s'est emparée de l'Europe et invite donc les participants à inscrire les réflexions du séminaire dans un contexte précis, celui de la stratégie UE2020 et sous l'angle de la politique de voisinage. Il évoque l'importance pour l'Europe de tenir compte de son voisinage, et en particulier son voisinage méditerranéen, et rappelle la proposition d'étendre la politique de convergence aux frontières de l'UE, faite en 2008 par la Commission Inter méditerranéenne de la CRPM. Une macrorégion Méditerranée serait un cadre évolué de la politique transnationale et transfrontalière dans une perspective de mise en cohérence d'initiatives existantes et de renforcement du contenu stratégique et structurant des projets menés. Cette macrorégion s'inscrirait également dans un contexte de « piétinement »

de l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui ne doit pas constituer un blocage à la volonté des acteurs territoriaux de travailler ensemble.

Enfin, **Michel Vauzelle** rappelle qu'une stratégie macrorégionale en Méditerranée ne devra pas être calquée sur les initiatives menées en Baltique et autour du Danube. Il n'est pas besoin d'une initiative portée par le Conseil auprès de la Commission européenne mais bien d'une évolution des instruments afin de définir un cadre global pour une dimension territoriale des politiques méditerranéennes pour 2014-2020.

Mercedes Bresso, Présidente du Comité des Régions, rappelle le cadre actuel des relations euro méditerranéennes, avec le lancement de la politique de voisinage en 2004 - visant à réduire la fracture avec les voisins du sud et de l'est - et celui de l'UpM en 2008. Elle évoque ensuite la création de l'ARLEM, dont l'objectif est double dans la perspective d'une relance du partenariat euro méditerranéen puisqu'il s'agit d'être la voix des territoires dans l'UpM d'une part et de faciliter la mise en œuvre de « projets innovants » d'autre part. Elle présente ensuite les trois points dont il faut tenir compte selon elle pour poursuivre une réflexion macrorégionale en Méditerranée. Tout d'abord, il est nécessaire de s'interroger sur le concept et donc sur l'échelle pertinente de résolution des problèmes et sur les priorités communes à l'ensemble des partenaires potentiels. Ensuite, il faut prendre en compte la dimension extérieure et donc les partenariats existants entre l'UE et les pays du sud et de l'est afin de ne pas « partir de zéro ». Enfin, il est nécessaire de respecter les « trois non », (législation, financements, institution). Cependant, elle insiste sur le fait que des mécanismes de coordination des programmes devraient être mis en place. Par ailleurs, il semble important d'envisager des solutions visant à augmenter la capacité stratégique des programmes de coopération transnationale et de mieux utiliser les potentialités du GECT (Groupe Européen de Coopération Territoriale). En effet, le GECT est selon elle « une ébauche d'une coopération territoriale à l'échelle macrorégionale » et doit donc jouer un rôle central dans l'élaboration d'une stratégie macrorégionale. L'ARLEM constitue un cadre idéal pour lancer un GECT « euro méditerranéen » et le Comité des Régions réfléchit pour présenter des propositions dans ce sens. Une consultation est en place jusqu'au 20 juillet afin de recueillir les opinions à ce sujet.

Philippe Suinen, Administrateur général de Wallonie Bruxelles International, clôture la session introductive en présentant le programme de la Présidence belge de l'UE. Il souligne en premier lieu la qualité des propositions de la CRPM et l'intérêt de la Présidence belge pour collaborer avec elle sur le sujet de la cohésion territoriale. La cohésion économique, sociale et territoriale sera une des priorités de la nouvelle Présidence, notamment dans la perspective de la publication du 5^{ème} rapport sur la cohésion. Ce dernier permettra en effet de préparer l'avenir en constatant les progrès mais également les retards et en réfléchissant à la façon de mieux articuler la politique de cohésion aux autres politiques communautaires. Il insiste sur le fait que la Stratégie UE 2020 « sollicite » la politique de cohésion. Les conditions d'efficacité de cette politique sont les suivantes : il faut mener une approche par thèmes prioritaires comme l'exige la Stratégie et garantir la concentration géographique.

Il évoque enfin la question macrorégionale et notamment l'exemple de la « Grande Région » qui réunit des Régions belges, allemandes, luxembourgeoises et françaises grâce à l'instrument de coopération territoriale. Selon lui, la question centrale qui doit être posée avant de formaliser une stratégie macrorégionale est celle de l'efficacité des politiques publiques.

Pour terminer, il rappelle que la Présidence belge organisera un séminaire de haut niveau sur l'avenir de la coopération territoriale, dans lequel pourront prendre place les questionnements sur les macrorégions.

SEANCE I : La politique régionale et le voisinage après 2013 : les macro-régions comme opportunité d'avancement ?

Gunn Marit Helgesen, Vice Présidente de la CRPM et Présidente de la Région Télémark (No), remercie à son tour les participants. Elle rappelle en avant propos que la Stratégie EU2020 est un impératif partagé par l'ensemble des acteurs européens. Cependant, celle-ci doit permettre un développement équilibré du territoire européen. Dans cette perspective, il est donc nécessaire que la politique régionale continue de bénéficier à l'ensemble des Régions européennes, avec une méthode de gestion décentralisée.

Plusieurs contraintes pèsent actuellement sur les décideurs politiques (budgétaires, légitimité du projet européen aux yeux des citoyens...) et les macrorégions peuvent apporter des solutions intéressantes. En effet, elles peuvent poursuivre des objectifs d'ensemble fixés au niveau européen tout en apportant une réponse géographiquement différenciée au développement des territoires et donc générer des résultats plus palpables pour les citoyens.

Il faut tenir compte de divers éléments pour lancer la réflexion sur de nouvelles stratégies macrorégionales. Tout d'abord, il s'agit d'un processus de long terme d'où l'importance de ne pas repousser le lancement des réflexions. Ensuite, il serait souhaitable de s'appuyer sur les exemples de la Baltique et du Danube et également sur l'instrument de coopération transnationale. Enfin, il faudrait assurer une représentation des Régions dans la gouvernance du système macrorégional et leur pleine participation.

La CRPM propose donc que ces stratégies s'appuient sur la politique régionale et que le Conseil demande à la Commission européenne de formuler un cadre général européen dans lequel les inscrire.

Il est important que les stratégies macrorégionales prennent en compte le voisinage dans la perspective d'un espace géostratégique de 800 Millions d'habitants. Tout en tenant compte de la diversité des situations institutionnelles et d'intégration des politiques dans les Etats partenaires, il semble nécessaire de leur proposer des modalités de participation aux stratégies macrorégionales. La future politique de voisinage devra, de manière générale, prendre davantage en compte les territoires et reposer sur une stratégie inclusive et intégrée. Elle devrait également laisser la possibilité aux Etats partenaires qui le souhaitent d'allouer une partie de leur enveloppe nationale à la mise en œuvre des priorités d'un programme opérationnel macrorégional. Les programmes « bassins » de coopération transfrontalière pourraient également s'intégrer à ce programme opérationnel. Même si cette démarche est ambitieuse, elle doit être envisagée dès à présent pour convaincre les Etats de l'importance de la dimension territoriale des politiques.

Dirk Ahner, Directeur général de la DG REGIO, souligne la concordance du séminaire avec le dernier cycle de préparation de la future programmation 2014 -2020. Cependant il souhaite apporter quelques nuances aux propos qui ont été tenus avant lui. Selon lui, il y a un point positif : malgré les grands incertitudes qui règnent concernant la future politique régionale (décentralisée ou non, avec quelle couverture), il existe un consensus sur l'objectif de coopération territoriale et son besoin de simplification.

Concernant les macrorégions, il reconnaît que la DG REGIO demeure prudente à ce sujet. Il souhaite être bien clair sur le fait que les macrorégions ne doivent pas constituer une « mode » et qu'elles ne bénéficieront pas de financements supplémentaires par rapport aux fonds actuellement alloués aux programmes de coopération.

La principale condition à cela est la volonté que manifesteront les Etats de travailler ensemble. Il souligne également qu'une stratégie macrorégionale requiert de mobiliser de nombreuses ressources aussi bien pour les Régions que pour les services de la Commission européenne. Ainsi, toutes les stratégies macrorégionales n'ont pas nécessairement besoin de la Commission européenne et les « groupements d'Etats et de Régions » doivent réfléchir eux-mêmes à l'opportunité de la solliciter. Dans les cas où elle interviendrait pour coordonner les actions, les objectifs de la stratégie macrorégionale devraient avoir été définis au préalable.

En ce qui concerne l'implication des Régions dans la stratégie, elles doivent marquer leur engagement de façon claire, contrairement à ce qui s'est produit en Baltique. Enfin, seuls les projets bénéficiant à l'ensemble des partenaires de la stratégie pourront recevoir des financements supplémentaires.

Pour conclure son intervention, il mentionne le fait que la Commission européenne se tient à la disposition des différentes parties prenantes pour un soutien technique dans le cas où la décision serait effectivement validée par les Etats.

Lambert Van Nistelrooij, Député européen et membre du Comité REGI, évoque tout d'abord le fait que les Villes et les Régions doivent pouvoir être impliquées dans la réalisation de la Stratégie EU2020. Ensuite, il indique que la base juridique d'une macrorégion est l'objectif 3. Il évoque également le fait que les outils FEDER mobilisés dans le cadre de la politique de voisinage (coopération transfrontalière) n'ont pas donné de grands résultats. Enfin, il souligne le manque de volonté des Etats pour mutualiser les efforts et les initiatives, notamment dans le cadre de la stratégie Baltique.

Vincent Ledolley, Conseiller au développement régional et aux politiques européennes - DATAR, considère que les macrorégions constituent une avancée conceptuelle importante pour la coopération territoriale. Les macrorégions constituent également de « bonnes réponses » pour le voisinage. Il insiste également sur le fait que la politique de cohésion ne doit pas être une politique de rattrapage.



Il présente également les programmes plurirégionaux qui ont été expérimentés en France lors de la programmation 2007-2013 et qui ont permis de mettre en œuvre un mode de gouvernance commun. Cela a également montré la difficulté majeure qui consiste à coordonner les financements.

Concernant plus directement les macrorégions, **M. Ledolley** indique qu'il faut réfléchir à la pertinence d'agir à grande échelle : certaines questions méritent en effet un traitement à une échelle plus réduite.

Concernant enfin la position de la France, elle est favorable à la poursuite d'expérimentations de type macrorégional, s'agissant de l'Atlantique, de la Méditerranée ou encore des Départements d'Outre Mer. Cependant, il convient de rester prudent pour éviter la formation de « bulles macrorégionales » qui conduiraient à une perte de visibilité des macrorégions, d'où la nécessité d'une coordination globale au niveau européen.

John O'Rourke, Directeur f. f. en charge de la coordination du voisinage – DG RELEX de la Commission Européenne, souligne le lien qui unit les Régions périphériques maritimes aux enjeux de la politique de voisinage. Il évoque l'expérience et les processus d'apprentissage en termes de coopération qu'ont permis les programmes de coopération transfrontalière ENPI. Ces acquis lui semblent plus importants que les résultats concrets obtenus et préfigurent la poursuite de ces programmes après 2013. Un des objectifs qui devra également être valorisé pour 2014-2020 est le soutien à la coopération sud/sud et est/est.

Il indique également que l'intégration économique ne peut avoir lieu que si elle s'appuie sur un développement économique, et donc sur une politique de cohésion externe permettant de le garantir.

Concernant les macrorégions, il faut veiller à ne pas disperser les financements si on agit à une échelle trop large : l'ensemble du bassin méditerranéen n'est donc pas la seule échelle d'action envisageable. Par ailleurs, la coopération territoriale ne saurait suffire pour garantir la mise en œuvre de politiques efficaces en Méditerranée, et l'intervention du niveau supranational est donc indispensable. Enfin, il existe de nombreux instruments en Méditerranée (tels que le fonds euro méditerranéen pour l'investissement et le partenariat) qui ne sont pas pleinement exploités.

SEANCE II : Vers une stratégie de l'UE pour une macro région en Méditerranée



Luis Valcarcel Siso, Vice président du Comité des Régions et Président de la Communauté autonome de Murcia (Espagne), indique que la CE doit travailler avec les différents acteurs afin de savoir quelle peut être la valeur ajoutée d'une macrorégion. Il évoque également les différents secteurs qui pourraient constituer des priorités pour une macrorégion méditerranéenne : l'eau, la lutte contre le changement climatique ou encore les migrations.

Gianni Pitella, Vice Président du Parlement européen et délégué à l'Assemblée parlementaire euro méditerranéenne, souligne le fait que les macrorégions sont un contenant et qu'il faut à présent élaborer un contenu. Il évoque également le fait que la coopération avec les partenaires du sud est devenue secondaire avec les élargissements à l'est et qu'il est donc nécessaire de la relancer, notamment avec l'UpM. Il est également indispensable de formuler des objectifs réalistes et atteignables pour la coopération en Méditerranée. Il est clair que les fonds actuellement disponibles sont insuffisants mais également que le potentiel de coopération existant est sous exploité. Enfin, il insiste sur le fait que le conflit israélo-palestinien ne doit pas servir d'alibi à l'UE pour ne pas concevoir une stratégie pour la Méditerranée et que l'Assemblée parlementaire euro méditerranéenne (APEM) travaille dans ce sens.

Jean Claude Tourret, Directeur de l'Institut de la Méditerranée (Marseille), insiste sur le fait que les conditions d'émergence d'une macrorégion en Méditerranée sont d'ores et déjà réunies puisque les Etats et Régions sont confrontés à des difficultés communes – concernant les transports, l'énergie, l'innovation – qui demeurent à ce jour irrésolues.

Par ailleurs, il souligne le fait qu'une dynamique macrorégionale est déjà à l'œuvre puisque les projets de coopération, les réseaux de Régions et de Villes se sont multipliés depuis une dizaine d'années. La zone méditerranéenne est également la seule dans laquelle ont été lancés des projets stratégiques, qui constitueront sans doute une source d'inspiration pour d'autres espaces.

Or il s'avère que cette dynamique est essentiellement territoriale contrairement à ce qui s'est passé en Baltique ou dans la région du Danube, où les processus de coopération sont essentiellement interétatiques.

Ainsi, selon **Jean Claude Tourret**, la valeur ajoutée de la coopération en Méditerranée n'a pas à être prouvée, elle est un fait, auquel il faut à présent donner davantage de visibilité politique.

Alberto Moreno, Secrétaire pour l'UE de la Generalitat de Catalunya, souligne l'importance que revêt la Méditerranée pour la Catalogne, qui inscrit sa politique extérieure à un double niveau : européen et méditerranéen.

Il fait part des incertitudes assez fortes que ressent sa Région concernant une stratégie macrorégionale pour la Méditerranée. Il n'y a à ce jour aucune certitude sur sa forme (instrument fixe ou entité flexible ?) et son contenu (économique ou politique ?). Il semble également important de mesurer sa potentielle valeur ajoutée par rapport aux regroupements territoriaux déjà existants. Ainsi, une stratégie macrorégionale ne devrait pas créer un phénomène de double emploi par rapport à l'UpM et l'ARLEM. Du fait de sa création récente, celle-ci n'a en effet pas encore pu prouver ses potentialités. Dans ce contexte, une macrorégion risquerait de renforcer le niveau de complexité en Méditerranée, alors qu'il convient de renforcer les instruments existants.

Rossella Rusca, s'exprimant au nom de **Rafaele Fitto**, Ministre pour les affaires régionales du gouvernement italien, insiste sur l'importance revêtue par une stratégie macrorégionale pour l'Italie en tant qu'instrument intégré de coopération. Du fait de son positionnement géographique, de son passé de coopération et des stratégies menées dans les Alpes et dans l'Adriatique, l'Italie est naturellement intéressée par ce concept. Les expériences en Baltique et autour du Danube constituent à cet égard une source d'inspiration. Les macrorégions semblent également un moyen de renforcer et renouveler la future politique de cohésion.

L'Etat italien va donc très rapidement définir une position claire au sujet des macrorégions. Celle-ci tiendra compte du fait qu'il est nécessaire de poser des conditions pour un outil concret (les trois « non ») et de formaliser une vision stratégique de la coopération territoriale.

Il revient à la Commission Européenne de mettre en place et de gérer les liens permettant de renforcer les territoires et de proposer des mécanismes d'aide aux pays partenaires. Un dialogue entre les Etats et la Commission européenne doit permettre de faire émerger une politique de développement régional ambitieuse.

Carla Montesi, Directrice « politique maritime Méditerranée et Mer Noire » - DG MARE - Commission européenne, présente la façon dont la dimension maritime peut être introduite dans le débat sur une macrorégion méditerranéenne. Au regard des nombreux défis économiques en Méditerranée et du potentiel en termes de voies de communication, il est important de réfléchir à la gouvernance de ces questions. En effet, le nombre élevé d'acteurs rend complexe la prise de décision, souvent inefficace et fragmentée. La question de la gestion de la « haute mer » est également spécifique à cet espace.

La politique maritime intégrée (PMI) vise à créer des interdépendances entre les différents domaines (zones côtières, économie, transports) mais se pose la question du niveau politique pertinent de gestion.

Les Régions sont souvent dotées de compétences liées aux affaires maritimes et certaines d'entre elles sont déjà impliquées dans des initiatives intégrées comme les plans de gestion des eaux, les pôles maritimes de compétitivité.

La PMI propose un certain nombre d'outils pour faire face à la nécessité de gestion commune, notamment la planification de l'espace maritime. Plusieurs projets ont été lancés au niveau des sous bassins de la Méditerranée.

Concernant une stratégie macrorégionale, la DG MARE va suivre les débats. **Carla Montesi** souligne par ailleurs qu'une stratégie centrée sur un bassin maritime lui semble pertinente mais que l'exemple de la Baltique n'est pas forcément reproductible dans un autre contexte.

Enfin, elle indique que le mouvement de réflexion sur une potentielle macrorégion ira de pair avec la mise en œuvre de la directive cadre sur la politique maritime, qui a elle-même reconnu le rôle majeur des collectivités territoriales.

Jean Claude Turret synthétise la séance en rappelant les principaux éléments du débat. Tout d'abord, il apparaît qu'un certain nombre de problèmes doivent être traités à une échelle qui permet la concertation entre les différents niveaux de décision et d'action publique : la question de la gouvernance des politiques publiques est donc centrale pour améliorer leur efficacité. Ensuite, il est souhaitable de s'appuyer sur des dynamiques existantes, telles que la politique maritime, pour construire un cadre commun de résolution des problèmes. Enfin, il faut prendre en compte le poids spécifique des Régions en Méditerranée, alors que celles-ci y réalisent plus de la moitié des investissements.

SEANCE DE CONCLUSION



Michel Vauzelle conclut le séminaire en soulignant qu'une macrorégion méditerranéenne ne reviendrait pas à créer un espace nouveau mais bien à prendre en compte le « fait méditerranéen ». Il insiste sur le fait que l'Europe ne peut pas se construire en tournant le dos à la Méditerranée et que pour la majorité des Régions méditerranéennes, la proximité – culturelle, économique, en termes de mélange des populations... - qu'elles partagent avec la rive sud crée une situation de cohabitation plutôt que de voisinage. La Région PACA entretient ainsi des relations de coopération avec chacun des Etats de la rive sud de la Méditerranée.

Il rappelle enfin plusieurs grands principes qui doivent guider les politiques européennes en Méditerranée. Tout d'abord, il faut travailler avec les idées qui ont permis la construction européenne, à savoir la démocratie, le respect de l'autre et la valorisation de la diversité. Ensuite, il faut distinguer l'initiative politique et diplomatique de l'UpM à l'échelle euro méditerranéenne de la macrorégion qui est un instrument de coordination des politiques pour les Régions et Etats de la zone. L'échelle macrorégionale reste donc à construire mais est légitime, incarnée à ce jour par le programme de coopération transnationale.

Michel Vauzelle conclut en remerciant l'ensemble des participants et des intervenants, qui ont permis d'avoir une discussion riche et ouverte.

